
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 3 mai 2016 à 18 h 30
Salle du conseil de la mairie d'arrondissement situé au 405, avenue Ogilvy,
bureau 201**

PRÉSENCES :

Anie SAMSON, Maire d'arrondissement
Mary DEROS, Conseillère de la ville - district de Parc-Extension
Elsie LEFEBVRE, Conseillère de la ville - district de Villeray
Frantz BENJAMIN, Conseiller de la ville - district de Saint-Michel
Sylvain OUELLET, Conseiller de la ville - district de François-Perrault

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Stéphane CHÉNIER, Directeur d'arrondissement
Madame Brigitte BEAUDREAULT, Directrice des services administratifs
Madame Isabel ASSUNÇÃO, Directrice de la culture / des sports / des loisirs / des parcs et
du développement social
Monsieur Jocelyn JOBIDON, Directeur du Service de l'aménagement urbain et du
patrimoine
Monsieur Richard Gagnon, Chef de division Travaux publics
Monsieur Jean-Nicolas NAULT, Commandant PDQ 31
M^e Danielle LAMARRE TRIGNAC, Chef de division Relations avec les citoyens /
communications et greffe et Secrétaire d'arrondissement
Madame Lyne DESLAURIERS, Secrétaire d'arrondissement substitut

10.01 - Ouverture de la séance

Le président déclare la séance ouverte à 18 h 30.

10.02 - Présentations :

- Gagnants aux derniers Jeux de Montréal
 - Lancement des Jeux de la rue
 - Signature du livre d'or par la finaliste de l'émission « La Voix » Noémie Lorzema
-

CA16 14 0115

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de la séance, tel que proposé.

Adopté à l'unanimité.

10.03

CA16 14 0116**Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 5 avril 2016, à 18 h 30.**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Elsie LEFEBVRE

et résolu :

d'adopter et de signer le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 5 avril 2016, à 18 h 30.

Adopté à l'unanimité.

10.04

10.05 - Annonces et dépôt de documents par le conseil d'arrondissement :

Le maire d'arrondissement Anie Samson souligne la nomination de l'arrondissement parmi les sept finalistes au Congrès de l'Union des municipalités du Québec qui aura lieu la semaine prochaine pour le Prix en développement et urbanisme pour l'aréna Saint-Michel pour la récupération des eaux de pluie.

La conseillère Mary Deros rappelle aux citoyens que dans le cadre du ménage du printemps, vendredi le 6 mai prochain, l'organisme Pacte de rue invite les citoyens à sa journée portes ouvertes. De plus, samedi le 7 mai, aura lieu la corvée annuelle de nettoyage du Parc Jarry à compter de 9 h 30, par la suite un dîner communautaire sera servi. Le 21 mai dans le stationnement de la piscine St-Roch, aura lieu la distribution de fleurs, fines herbes et plans de tomates en collaboration avec l'éco-quartier de Parc-Extension. Aussi, lundi le 23 mai prochain, aura lieu une deuxième grande corvée dans Parc-Extension à l'initiative d'un médecin travaillant à la Maison Bleue. Elle invite tous les citoyens à participer aux différentes corvées de nettoyage des quartiers. Elle souhaite finalement une bonne fête des mères à toutes les mères de l'arrondissement.

La conseillère Elsie Lefebvre souligne à nouveau la victoire des Griffons. Elle félicite également la victoire des ligues de hockey mineur de Villeray. Aussi, le 9 mai prochain aura lieu la rencontre de la nouvelle place De Castelnau suite aux consultations citoyennes. Elle mentionne également les corvées et l'implication des citoyens qui y participent. Elle invite les citoyens à venir se procurer des fleurs, fines herbes et plans de tomates au Patro Le Prevost. Elle ajoute que plusieurs plantations auront lieu et invite les citoyens à respecter la signalisation à cette fin. Suite à la consultation citoyenne qui a eu lieu, elle invite les citoyens à communiquer leurs idées et à rêver le quartier Villeray. Elle souligne également que le 12 mai prochain se tiendra le Show de la faim pour l'aide aux banques alimentaires où plusieurs artistes seront présents, le coût du billet étant de 20 \$ et le spectacle aura lieu au Patro Le Prevost. Elle souhaite également une bonne fête à toutes les mères.

Le conseiller Sylvain Ouellet remercie les différents services de l'arrondissement pour le ménage du printemps. La distribution des fleurs aura lieu le samedi 21 mai au chalet de la piscine du parc François-Perrault. Aussi, il souligne que le parc Bélair est terminé et invite les citoyens à en profiter. Il ajoute la corvée de nettoyage à venir le 22 mai prochain à 10 h à la Tohu pour le Complexe environnement Saint-Michel. Il rappelle, suite à l'adoption du règlement, que les ventes-débarras sont limitées au printemps soit les 21, 22 et 23 mai et les 28 et 29 mai où elles peuvent se tenir sans permis. Aussi, il souligne la Fête du printemps regroupant les HLM de Saint-Michel qui a eu un grand succès. Il ajoute que les bixis sont de retour mais sans nouvelle station. Il souligne qu'un immeuble qui appartenait à la SHDM a été démolit et que les élus sont heureux puisque cet immeuble causait des problèmes de sécurité. Il ajoute que des frênes ont été annelés pour essayer de les sauver et éviter la propagation rapide de l'agrile. De plus ce dimanche, il participera à une marche exploratoire à partir du métro de Saint-Michel dans le cadre des promenades de Jane. Il souhaite également une bonne fête des mères à toutes les mères.

Le conseiller Frantz Benjamin souhaite bonne fête à toutes les mères. Il remercie tous ceux qui ont organisé le Gala des nouveaux nés de Saint-Michel le 28 avril lors de sa 17^e édition qui a réuni plusieurs groupes communautaires. Pour la campagne de propreté, il remercie l'équipe des Éco-quartiers qui accompagne les organismes, il ajoute que plusieurs autres campagnes sont à venir. Le 13 mai prochain aura lieu la grande fête des familles portée par la Maison de la famille de Saint-Michel regroupant plusieurs organismes, au parc Champdoré de 15 h à 19 h 30 et il y invite toutes les familles. La distribution des fleurs et plantes dans Saint-Michel est divisée pour les citoyens habitant dans l'Est c'est en début d'après-midi au Centre éducatif communautaire René-Goupil et ceux à l'Ouest du quartier doivent se rendre au parc François-Perrault du côté de la piscine. Aussi, mardi le 10 mai à 17 h au 3737, Crémazie Est, 3^e étage aura lieu une rencontre pour le projet intégré du SRB Pie-IX où les citoyens pourront obtenir de l'information. Ce vendredi à 18 h le Forum jeunesse de Saint-Michel tiendra une activité bénéfique pour la soirée du dropping au Centre éducatif communautaire René-Goupil.

Le maire d'arrondissement Anie Samson ajoute que le soutien au dropping est très important. Samedi soir avait lieu le 115^e anniversaire du Centre de loisirs des sourds de Montréal à Villeray qui est le plus grand centre au Canada. Elle profite de l'occasion pour s'excuser de ne pas avoir d'interprète au conseil ce soir. Au niveau des grandes corvées qui ont été lancées le week-end dernier. Il y a un site : <https://ville.montreal.qc.ca/corvees/participer/> sur lequel les citoyens sont invités à inscrire leurs corvées. Chandails, sacs et gants seront alors fournis. Les corvées sont prévues jusqu'en novembre si la température le permet. Aussi, concernant les balais de rues, vu le ménage du printemps il est possible qu'ils ne passent pas. D'ici deux semaines la vitesse de croisière sera atteinte.

10.06 - Période de questions du public

À 19 h 15, le maire d'arrondissement appelle l'article de l'ordre du jour relatif à la « Période de questions du public ». Les personnes ci-dessous ont adressé des questions :

Conformément à l'article 40 (1) du Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA04-4004), le maire d'arrondissement entendra les trois premiers citoyens désirant intervenir sur le même sujet, pour laisser la chance aux autres citoyens de s'exprimer sur d'autres sujets qui les préoccupent.

Yves Pageau	Apaisement de la circulation Saint-Urbain / De Castelnau
André Trépanier	Promesse électorale du maire Coderre
Martin Dagesse	Ruelle verte
Sasha Dyck	Parc-école Sinclair
Marc-André Vinet	Configuration des saillies
Diane Jobin	Supports à vélos / Nettoyage de rue
Lyne Vandenplas	Rue Beaumont / rue d'Outremont
Josée Giroux	Interprète

N'ayant aucune autre intervention de la part des citoyens, le maire de l'arrondissement déclare la période de question close à 20 h 10.

10.07 - Période de questions des membres du conseil

À 20 h 10, maire d'arrondissement appelle l'article de l'ordre du jour relatif à la « Période de questions des membres du conseil ». Aucune question n'est soulevée et la période de questions est close.

CA16 14 0117

Proclamation du Jour du souvenir de toutes les victimes de l'Holocauste, le 4 mai 2016.

CONSIDÉRANT que six millions de Juifs ont été victimes de l'Holocauste durant la Deuxième Guerre mondiale;

CONSIDÉRANT que Montréal a été l'une des premières villes à accueillir les survivants de ce génocide;

CONSIDÉRANT que l'administration municipale s'est engagée déjà par sa Proclamation : « Journée internationale pour l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale » à mener des actions, sur son territoire et au sein des organismes relevant de sa compétence, afin de prévenir et de combattre la discrimination fondée sur la race, la couleur, la religion et l'origine ethnique ou nationale ainsi qu'à promouvoir des relations interculturelles harmonieuses dans le respect et la compréhension;

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

de proclamer le 4 mai 2016, journée du YOM HASHOAH, « Journée du souvenir de toutes les victimes de l'Holocauste », et ce, de façon récurrente pour les années à venir, tel qu'il est fixé chaque année selon le calendrier lunaire juif.

Adopté à l'unanimité.

15.01

CA16 14 0118

Proclamation de la Journée nationale du sport et de l'activité physique, le 5 mai 2016.

CONSIDÉRANT que le sport et l'activité physique sont une question de plaisir;

CONSIDÉRANT que le sport et l'activité physique sont également des outils pour prévenir les problèmes de santé qu'entraînent la sédentarité et l'obésité;

CONSIDÉRANT la mise sur pied par le gouvernement du Québec, des programmes « Équipe Québec » et « Québec aux Jeux », ainsi que l'instauration de deux heures par semaine d'enseignement de l'éducation physique au primaire en 2006;

CONSIDÉRANT que la pratique du sport peut entraîner une volonté d'excellence qui peut mener aux plus hauts podiums;

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

que les membres du conseil de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension proclament la journée du 5 mai 2016 Journée nationale du sport et de l'activité physique, et exhortent nos concitoyennes et concitoyens de l'arrondissement à adopter de saines habitudes de vie par la pratique du sport et de l'activité physique.

Adopté à l'unanimité.

15.02

CA16 14 0119

Proclamation de la semaine de la sécurité civile, du 1^{er} au 7 mai 2016.

ATTENDU que la Semaine de la sécurité civile est une initiative de sensibilisation nationale qui a lieu chaque année, depuis 1996;

ATTENDU que la Semaine de la sécurité civile sert à nous rappeler qu'une grande métropole comme Montréal n'est pas à l'abri des sinistres. Il est important d'être prêt pour faire face à diverses situations d'urgence tels une inondation, une longue panne de courant ou des vents violents;

ATTENDU que cette semaine incite les citoyens à prendre des mesures simples, comme connaître les risques, préparer un plan d'urgence et avoir une trousse de secours, afin d'être mieux préparés à faire face à tout type d'urgence;

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

que les membres de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension proclament la semaine du 1^{er} au 7 mai 2016, Semaine de la sécurité civile.

Adopté à l'unanimité.

15.03

CA16 14 0120

Proclamation de la Semaine nationale des soins palliatifs, du 1^{er} au 7 mai 2016.

ATTENDU que la Semaine nationale des soins palliatifs donne l'occasion aux Canadiens de tous les horizons, de toutes les croyances et de toutes les valeurs, de réfléchir à l'importance de la qualité de vie dans les derniers moments de la vie

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

que les membres de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension proclament la semaine du 1^{er} au 7 mai 2016, Semaine nationale des soins palliatifs, sous le thème suivant : « Les soins palliatifs d'abord » et exhortent les citoyennes et citoyens à parler à 10 personnes — amis, proches, connaissances — de l'importance de soins palliatifs de qualité au Canada.

Adopté à l'unanimité.

15.04

CA16 14 0121

Proclamation de la Semaine québécoise des familles, du 9 au 15 mai 2016 et de la Journée internationale des familles, le 15 mai 2016.

CONSIDÉRANT que la Semaine québécoise des familles célèbre ses 21 ans sous le thème « Plein de familles, plein de réalités »;

CONSIDÉRANT l'importance de la reconnaissance de la famille comme premier milieu de vie des personnes et de l'intergénération;

CONSIDÉRANT l'importance de la reconnaissance de la famille sous toutes ses formes et à tous les cycles de vie;

CONSIDÉRANT l'importance de la contribution des familles au développement et au mieux-être social, culturel et économique de la collectivité;

CONSIDÉRANT l'importance d'apporter un soutien collectif aux familles afin de faciliter leur vécu dans l'exercice de leurs fonctions et responsabilités;

CONSIDÉRANT que la municipalité est le palier de gouvernement le plus près du quotidien et du milieu de vie des familles;

CONSIDÉRANT que la Ville de Montréal s'est dotée d'une Politique familiale municipale;

CONSIDÉRANT que l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension s'est doté d'un Plan d'action Familles en décembre 2007;

CONSIDÉRANT que l'élaboration de ce Plan d'action se fera en concertation avec les principaux partenaires œuvrant dans le secteur « familles » de l'arrondissement;

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

que les membres de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension proclament la Semaine québécoise des familles du 9 au 15 mai 2016 et la Journée internationale des familles, le 15 mai 2016.

Adopté à l'unanimité.

15.05

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA16 14 0122

Octroyer un contrat à Salvex inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour l'aménagement de jeux d'eau au parc Saint-Vincent-Ferrier au montant de 521 699,06 \$, taxes incluses et autoriser une dépense de 45 990 \$, taxes incluses, pour les incidences - appel d'offres public PARCS-16-01 (9 soumissionnaires).

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

1. d'autoriser une dépense de 567 689,06 \$, incluant taxes, incidences et contingences et voter des crédits de 518 375,78 \$ pour l'exécution des travaux de l'aménagement de jeux d'eau au parc Saint-Vincent-Ferrier, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;
2. d'accorder à Salvex inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit au montant total de 521 699,06 \$, incluant les taxes et les contingences, conformément aux documents d'appels d'offres public PARCS-16-01 (9 soumissionnaires);
3. d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1165984001

CA16 14 0123

Octroyer un contrat à Beauregard fosses septiques, plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de nettoyage systématique de puisards de rues et ruelles et la disposition des déchets pour la période approximative du 1^{er} mai au 31 octobre 2016 et 2017 au montant de 286 885,34 \$, taxes incluses - appel d'offres public 16-15029 (5 soumissionnaires).

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

1. d'autoriser une dépense de 286 885,34 \$, taxes incluses, pour des travaux de nettoyage systématique de puisards de rue et ruelles et disposition des déchets, pour une période approximative de deux ans du 1^{er} mai 2016 au 31 octobre 2017 avec la possibilité d'un renouvellement d'une année pour 2018;
2. d'accorder à Beauregard Fosses Septiques, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 286 885,34 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15029;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1164969001

CA16 14 0124

Approuver la convention de prolongation du bail par lequel la Ville loue de monsieur Peter Cafaro, pour une période de neuf ans et six mois, à compter du 1^{er} août 2016, des espaces situés au 3180, rue Bélanger Est, connus comme étant le « Centre de gymnastique Asymétrique », d'une superficie d'environ 947,05 m², pour les activités de la Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social de l'arrondissement, pour un montant annuel de 340 544,33 \$, taxes incluses, représentant une dépense totale de 3 235 171,14 \$, taxes incluses. Bâtiment 8615.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Sylvain OUELLET
et résolu :

1. d'approuver un projet de convention de prolongation de bail par lequel la Ville de Montréal loue de monsieur Peter Cafaro, pour une période de neuf (9) ans et six (6) mois, à compter du 1^{er} août 2016, des locaux dans l'immeuble situé au 3180, rue Bélanger Est à Montréal, d'une superficie totale d'environ 947,05 m², à des fins d'activités sportives et de bureaux, pour l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, moyennant un loyer total de 3 235 171,14 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de prolongation du bail;
2. d'autoriser le secrétaire d'arrondissement à signer ledit bail, au nom de la Ville de Montréal-arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1165372001

CA16 14 0125

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 552 238 \$ à 14 organismes partenaires de l'arrondissement désignés dans la recommandation, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2017) et approuver les projets de convention à cet effet.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

1. d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 552 238 \$ aux 14 organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2017);

Organismes	Projets	Montants recommandés	Période
Organisation des jeunes de Parc-Extension (108074)	Local X-Art	36 000 \$	1 ^{er} avril 2016 au 31 mars 2017
Projet ado-communautaire en travail de rue (129232)	Travail de rue Saint-Michel et basket de soirée	38 500 \$	1 ^{er} avril 2016 au 31 mars 2017
Projet ado-communautaire en travail de rue (129232)	Travail de rue dans Parc-Extension	35 000 \$	1 ^{er} avril 2016 au 31 mars 2017
Projet ado-communautaire en travail de rue (129232)	Projet 18-25	12 700 \$	1 ^{er} avril 2016 au 15 février 2017
Corporation de développement communautaire Solidarités Villeray (363127)	Comptoir alimentaire de Villeray	24 445 \$	1 ^{er} avril 2016 au 31 mars 2017
Corporation de développement communautaire Solidarités Villeray (363127)	Villeray dans l'est	86 326 \$	1 ^{er} avril 2016 au 31 mars 2017

Créations etc... (118219)	Projet Rousselot	40 620 \$	1 ^{er} avril 2016 au 31 mars 2017
Club l'Espoir jeunesse (158589)	Mieux grandir par le sport	8 000 \$	22 janvier 2016 au 31 mars 2017
Les Monarques de Montréal (128465)	Vision vers l'avenir	19 000 \$	25 juin 2016 au 10 septembre 2016
La Maison des jeunes Par la grand'porte (118824)	La petite maison	33 000 \$	1 ^{er} avril 2016 au 1 ^{er} mars 2017
Mon Resto Saint-Michel (129234)	Un quartier fier de sa diversité	43 000 \$	1 ^{er} avril 2016 au 31 décembre 2016
Mon Resto Saint-Michel (129234)	Agent de mobilisation	36 231 \$	1 ^{er} avril 2016 au 31 mars 2017
TOHU, Cité des arts du cirque (111110)	Falla 2016	4 000 \$	28 mars 2016 au 1 ^{er} septembre 2016
Centre haïtien d'animation et d'interventions sociales (133906)	Jeunes leaders	17 600 \$	4 avril 2016 au 31 mars 2017
Corporation de gestion des loisirs du parc (109799)	Les loisirs du parc, plus que du plaisir !	37 500 \$	1 ^{er} janvier 2016 au 31 mars 2017
Corporation de gestion des loisirs du parc (109799)	Un enfant en sécurité, une communauté en santé	26 816 \$	1 ^{er} septembre 2016 au 24 février 2017
Cuisines et vie collectives Saint-Roch	Cuisines collectives	18 000 \$	4 avril 2016 au 28 février 2017
Héberjeune de Parc-Extension (129231)	Intervention spécialisée en toxicomanie	15 500 \$	1 ^{er} avril 2016 au 31 mars 2017
Ressource Action-alimentation (129237)	Intervention sociale en sécurité alimentaire	20 000 \$	1 ^{er} avril 2016 au 31 mars 2017

2. d'autoriser madame Isabel Assunção, directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension à signer, pour la Ville de Montréal, les 19 projets de convention à intervenir entre la Ville de Montréal et ces organismes de l'arrondissement, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1163356003

CA16 14 0126

Autoriser la signature d'un projet de convention entre la Ville de Montréal et Vivre Saint-Michel en Santé, pour la réalisation d'une partie du plan de quartier en lien avec le projet local de revitalisation urbaine et sociale, dans le cadre de la stratégie de Revitalisation urbaine intégrée (RUI) pour l'année 2016, et octroyer une contribution financière totale non récurrente de 40 000 \$ à cette fin.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

1. d'autoriser madame Isabel Assunção, directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension à signer pour la Ville de Montréal, un projet de convention entre la Ville de Montréal et Vivre Saint-Michel en Santé, pour la réalisation d'une partie du plan de quartier en lien avec le projet local de revitalisation urbaine et sociale, dans le cadre de la stratégie de Revitalisation urbaine intégrée (RUI) pour l'année 2016, dont copies sont jointes au dossier de la présente résolution et identifiée par la secrétaire;
2. d'accorder à Vivre Saint-Michel en Santé une contribution financière totale non récurrente de 40 000 \$ à cette fin;

3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1163356005

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 20.06 à 20.08 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA16 14 0127

Approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cinq organismes qui offrent le Programme Jeunesse soit, les Loisirs communautaires Saint-Michel, le Centre communautaire Jeunesse-Unie de Parc-Extension, le Centre de loisirs communautaires Lajeunesse inc., la Maison des jeunes par la Grand'Porte et Créations Etc., pour une période de trois ans, débutant le 1^{er} juillet 2016 et se terminant le 30 juin 2019 et octroyer une contribution financière de 156 381,80 \$ pour 2016, de 312 763,60 \$ pour 2017 et 2018 et de 156 381,80 \$ pour 2019 à cette fin.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

1. d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cinq organismes qui offrent le programme Jeunesse, soit les Loisirs communautaires Saint-Michel, le Centre communautaire Jeunesse-Unie de Parc-Extension, le Centre de loisirs communautaires Lajeunesse inc., Créations Etc. et Maison des jeunes par la Grand'porte, pour une période de 36 mois débutant le 1^{er} juillet 2016 et se terminant le 30 juin 2019 et d'octroyer une contribution financière totale de 156 381,80 \$ pour 2016, de 312 763,60 \$ pour 2017 et 2018 et de 156 381,80 \$ pour 2019 à cette fin;
2. d'autoriser madame Isabel Assunção, directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension à signer pour la Ville de Montréal les projets de convention dont copies sont jointes au dossier de la présente résolution et identifiées par la secrétaire;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1167266001

CA16 14 0128

Octroyer un contrat à la firme Groupe-Conseil Génipur inc., ayant obtenu le plus haut pointage final, pour des services professionnels d'étude de drainage de surface, de conception et de surveillance de travaux d'infrastructures de génie civil avec réaménagement géométrique (Programme de réfection du réseau routier local 2016) au montant de 164 874,15 \$, taxes incluses et ratifier le comité de sélection - appel d'offres public PRR-16-02 (4 soumissionnaires).

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

1. d'autoriser une dépense de 164 874,15 \$, incluant les taxes, pour des services professionnels de relevés, d'étude de drainage de surface et de surveillance des travaux d'infrastructures de génie civil

avec réaménagement géométrique, dans le cadre du Programme de réfection du réseau routier local 2016, de ratifier la composition du comité de sélection et d'entériner la conformité de la proposition par rapport aux critères énoncés aux documents d'appel d'offres ;

2. d'accorder à la firme Le Groupe-Conseil Génipur inc., ayant obtenu le plus haut pointage final, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 164 874,15 \$, incluant les taxes, conformément aux documents d'appels d'offres préparés pour ce contrat - appel d'offres public PRR-16-02;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1164665002

CA16 14 0129

Octroyer un contrat à la firme Groupe-Conseil Génipur inc., ayant obtenu le plus haut pointage final, pour des services professionnels d'étude de drainage de surface, de conception et de surveillance de travaux d'infrastructures de génie civil avec réaménagement géométrique (Programme complémentaire de planage et revêtement 2016) au montant de 96 579 \$, taxes incluses et ratifier le comité de sélection - appel d'offres public PRR-16-04 (4 soumissionnaires).

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

1. d'autoriser une dépense de 96 579 \$, incluant les taxes, pour des services professionnels de relevés, d'étude de drainage de surface et de surveillance des travaux d'infrastructures de génie civil avec réaménagement géométrique, dans le cadre du Programme complémentaire de planage et revêtement 2016, de ratifier la composition du comité de sélection et d'entériner la conformité de la proposition par rapport aux critères énoncés aux documents d'appel d'offres ;
2. d'accorder à la firme Le Groupe-Conseil Génipur inc., ayant obtenu le plus haut pointage final, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit au prix total de 96 579 \$, incluant les taxes, conformément aux documents d'appels d'offres préparés pour ce contrat - appel d'offres public PRR-16-04;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1164665003

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 30.01 à 30.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA16 14 0130

Autoriser le dépôt d'une demande de financement au Programme « Municipalité amie des aînés et Accessibilité universelle - Montréal 2016-2018 » pour un projet visant l'acquisition et l'installation de balançoires adaptées parents-enfants dans huit parcs ciblés de l'arrondissement.

CONSIDÉRANT que le comité exécutif a adopté le « Programme Municipalité amie des aînés et Accessibilité universelle - Montréal 2016-2018 » le 27 janvier 2016 et qu'il prévoit une répartition monétaire aux arrondissements qui soumettront des projets répondant aux critères du « volet 1 : Amélioration de la qualité de vie des personnes âgées » ou du « volet 2 : Accessibilité universelle des infrastructures municipales »;

CONSIDÉRANT le Plan d'action en accessibilité universelle 2015-2018, Axe 1- Accessibilité architecturale et urbanistique, Action 3 - Améliorer l'accessibilité universelle des aménagements urbains (prioriser l'achat d'équipements et de mobilier universellement accessibles);

CONSIDÉRANT l'importance d'offrir des services, des aménagements et des activités adaptées aux besoins des citoyens et citoyennes;

CONSIDÉRANT le souci de promouvoir les rapports intergénérationnels et offrir à tous un milieu.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

1. d'autoriser le dépôt d'une demande de financement au « Programme Municipalité amie des aînés et Accessibilité universelle - Montréal 2016–2018 » volet 2 : Accessibilité universelle des infrastructures municipales pour le projet « *Acquisition et installation de balançoires adaptées parents-enfants dans huit (8) parcs ciblés de l'arrondissement* »;
2. de confirmer l'engagement de l'arrondissement à payer les coûts non admissibles du projet, le cas échéant;
3. de confirmer l'engagement de l'arrondissement à assumer les coûts d'exploitation à long terme relatifs au projet;
4. de désigner madame Isabel Assunção, directrice de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social comme personne autorisée à agir et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

Adopté à l'unanimité.

30.01

CA16 14 0131

Approuver la composition du comité de sélection pour les appels d'offres de services professionnels.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

d'approuver la composition du comité de sélection pour les appels d'offres de services professionnels.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1164379002

CA16 14 0132

Autoriser la vente à juste prix d'équipements ayant dépassé leur vie utile ou étant devenus hors d'usage, par l'intermédiaire de la firme Les Encans Richie Bros (Canada) Itée, lors de l'encan prévu le 25 et 26 mai 2016.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

1. d'autoriser la vente à juste prix d'équipements ayant dépassé leur vie utile ou étant devenus hors d'usage par l'entremise de la firme « Les Encans Ritchie Bros (Canada) Itée » lors de l'encan prévu les 25 et 26 mai 2016;

2. de désigner monsieur Sylvio Mantha, contremaître, comme mandataire autorisé à signer les documents de transfert de propriété pour ces appareils pour tous les véhicules concernés provenant des différentes directions de l'arrondissement.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1164518003

CA16 14 0133

Recevoir le rapport consolidé faisant état, pour la période du 1^{er} au 31 mars 2016, de l'ensemble des décisions déléguées prises par l'arrondissement, dans l'exercice de ses pouvoirs délégués, en vertu du Règlement RCA05-14007.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

de recevoir le rapport consolidé faisant état, pour la période du 1^{er} au 31 mars 2016, de l'ensemble des décisions déléguées prises par l'arrondissement, dans l'exercice de ses pouvoirs délégués, en vertu du Règlement RCA05-14007.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1161309004

CA16 14 0134

Autoriser une dépense additionnelle de 6 153,88 \$, taxes incluses, pour des travaux devant être effectués par Les Excavations Super inc. afin de compléter les travaux d'installation d'un système de captation et de traitement des eaux de pluie pour l'alimentation de la surfaceuse à glace à l'aréna Saint-Michel, dans le cadre du contrat octroyé par la résolution CA14 14 0112 de ce conseil.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

1. d'autoriser une dépense de 6 153,88 \$, incluant les taxes pour exécuter des travaux additionnels suite à la découverte de conditions de chantier pour les travaux d'installation d'un système de captation et de traitement des eaux de pluie pour l'alimentation de la surfaceuse à glace de l'aréna Saint-Michel;
2. d'accorder à Les Excavations Super inc., adjudicataire du contrat initial suite à l'appel d'offres public IMM-13-15, le contrat à cette fin;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1161321004

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 30.06 à 30.09 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA16 14 0135

Autoriser une dépense additionnelle de 45 087,18 \$ taxes incluses, pour des travaux devant être effectués par la firme Procova inc. afin de compléter les travaux de correction des infiltrations d'eau et d'améliorations locatives à la bibliothèque Saint-Michel, dans le cadre du contrat octroyé par la résolution CA15 14 0354 de ce conseil.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

1. d'autoriser une dépense de 45 087,18 \$, incluant les taxes, pour exécuter des travaux additionnels suite à la découverte de conditions de chantier pour les travaux de correction des infiltrations d'eau et d'améliorations locatives à la bibliothèque Saint-Michel;
2. d'accorder à Procova inc., adjudicataire du contrat initial suite à l'appel d'offres public IMM-15-03, le contrat à cette fin;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.06 1161321006

CA16 14 0136

Autoriser une dépense additionnelle de 25 869,38 \$, taxes incluses, au contrat de services professionnels octroyé à la firme Cardin Ramirez Julien pour la conception, la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux pour la correction des infiltrations d'eau et la reconstruction des cages d'escaliers extérieurs à la Maison du citoyen dans le cadre du contrat octroyé par la résolution CA15 14 0067 de ce conseil.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

1. d'autoriser une dépense supplémentaire au montant total de 25 869,38 \$ à la firme Cardin Ramirez Julien, vu les modifications au projet demandées par l'arrondissement, pour des services professionnels additionnels en architecture et ingénierie dans le cadre des travaux de correction des infiltrations d'eau et de reconstruction des cages d'escaliers extérieurs à la Maison du citoyen – appel d'offres IMM-15-02;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.07 1161321005

CA16 14 0137

Autoriser une dépense additionnelle de 7 292,86 \$, taxes incluses, au contrat de services professionnels octroyé au Consortium Archiconcept Lessard Paré architectes pour la conception, la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux pour la correction des infiltrations d'eau et d'améliorations locatives à la bibliothèque Saint-Michel dans le cadre du contrat octroyé par la résolution CA15 14 0022 de ce conseil.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

1. d'autoriser une dépense supplémentaire au montant total de 5 646,19 \$ à la firme Consortium Archiconcept Lessard Paré architectes, vu les modifications au projet demandées par l'arrondissement, pour des services professionnels additionnels en architecture et ingénierie dans le

cadre des travaux de correction des infiltrations d'eau et d'améliorations locatives à la bibliothèque Saint-Michel – appel d'offres IMM-14-04;

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.08 1161321003

CA16 14 0138

Autoriser le versement d'une contribution financière de 4 550 \$ à 13 organismes de l'arrondissement, à même le budget discrétionnaire du conseil d'arrondissement, pour l'année financière 2016, comme suit : ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE L'ARRONDISSEMENT : 300 \$ à l'Association des locataires des habitations Rousselot, 250 \$ à La Fondation Patro Le Prevost, 300 \$ à l'Association des locataires de Jarry, 300 \$ à Saint-Michel Vie Sans Frontières, 500 \$ aux Espaces 67, 300 \$ à la Maison de la famille de Saint-Michel, 500 \$ au Club de handball Celtique de Montréal; DISTRICT DE SAINT-MICHEL : 300 \$ au Centre Éducatif Communautaire René-Goupil (CECRG), 500 \$ aux Espaces 67, 300 \$ à la Maison d'Haïti, 500 \$ aux Éditions Param inc., 250 \$ à Cyclonordsud; DISTRICT DE VILLERAY : 250 \$ à La Fondation Patro Le Prevost, le tout pour diverses activités sociales.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

1. d'autoriser le versement d'une contribution financière de 4 550 \$ à treize organismes de l'arrondissement, et ce, à même le budget discrétionnaire du conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, pour l'année financière 2016, qui se décrit comme suit :

**ENSEMBLE DU TERRITOIRE – ARRONDISSEMENT
MONTANT : 2 450 \$**

300 \$ à l'Association des locataires des habitations Rousselot—353580
250 \$ à La Fondation Patro Le Prevost—388476
300 \$ à l'Association des locataires de Jarry—184117
300 \$ à St-Michel Vie Sans Frontières—327583
500 \$ aux Espaces 67—233385
300 \$ à la Maison de la famille de St-Michel—133437
500 \$ au Club de handball Celtique de Montréal—349625

**SAINT-MICHEL
MONTANT : 1 850 \$**

300 \$ au Centre Éducatif Communautaire René-Goupil (CECRG)—133907
500 \$ aux Espaces 67—233385
300 \$ à la Maison d'Haïti—129235
500 \$ aux Éditions Param inc.—370395
250 \$ à Cyclonordsud—130210

**VILLERAY
MONTANT : 250 \$**

250 \$ à La Fondation Patro Le Prevost—388476

Adopté à l'unanimité.

30.09 1164539004

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 40.01 à 40.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA16 14 0139

Adopter le Règlement RCA15-14007 sur les plans d'aménagement d'ensemble afin d'assurer la concordance au Programme particulier d'urbanisme de la rue Jarry Est et recevoir le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 20 avril 2016.

CONSIDÉRANT qu'avis de motion du règlement RCA15-14007 sur les plans d'aménagement d'ensemble afin d'assurer la concordance au Programme particulier d'urbanisme de la rue Jarry Es a été donné le 5 avril 2016, et le premier projet de règlement adopté lors de cette séance;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée de consultation s'est tenue le 20 avril 2016, dûment convoquée par avis paru Le Devoir, édition du 9 avril 2016;

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de l'assemblée de consultation fut reçu et le règlement adopté par le conseil d'arrondissement à sa séance du 3 mai 2016;

CONSIDÉRANT que ce dossier ne comporte pas de dispositions exigeant qu'il soit soumis au processus de demande d'approbation référendaire;

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'adopter le Règlement RCA15-14007 sur les plans d'aménagement d'ensemble afin d'assurer la concordance au Plan d'urbanisme de Montréal (04-047).

Adopté à l'unanimité.

40.01 1161010006

CA16 14 0140

Adopter le Règlement 01-283-92 modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283) afin d'apporter une précision sur les surfaces à calculer pour déterminer le nombre de cases de stationnement requis pour les lieux de culte.

CONSIDÉRANT qu'avis de motion avec dispense de lecture du règlement 01-283-92 modifiant le Règlement de zonage numéro 01-283 de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension» a été donné le 8 mars 2016 , et le premier projet de règlement adopté lors de cette séance;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée de consultation s'est tenue 23 mars 2016, dûment convoquée par avis parus dans le journal Le Devoir, édition du 11 mars 2016;

CONSIDÉRANT que conformément à la Loi sur les cités et villes, tous les membres du conseil présents ont déclaré avoir lu le règlement 01-283-92 et ont renoncé à sa lecture;

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation fut reçu et le second projet de règlement adopté par le conseil d'arrondissement à sa séance du 5 avril 2016;

CONSIDÉRANT qu'un avis de demande d'approbation référendaire a été publié dans le journal Le Devoir, édition du 9 avril 2016;

CONSIDÉRANT qu'aucune demande d'approbation référendaire de la part des personnes intéressées à ce règlement n'a été reçue à l'arrondissement en temps opportun;

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'adopter le Règlement 01-283-92 modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension (01-283) afin d'apporter une précision sur les surfaces à calculer pour déterminer le nombre de cases de stationnement requis pour les lieux de culte.

Adopté à l'unanimité.

40.02 1161010007

CA16 14 0141

Adopter la résolution PP16-14001 relativement à une dérogation au mode d'implantation afin de permettre l'agrandissement du bâtiment situé aux 7530 et 7532, avenue Stuart, en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement (RCA04-14003).

CONSIDÉRANT qu'un premier projet de résolution numéro PP16-14001 a été adopté par le conseil d'arrondissement le 8 mars 2016 en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA04-14003);

CONSIDÉRANT qu'une assemblée de consultation s'est tenue le 23 mars 2016, dûment convoquée par avis paru dans le journal Progrès de Villeray/Parc-Extension, édition du 15 mars 2016;

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de l'assemblée de consultation fut reçu et le second projet de résolution adopté par le conseil d'arrondissement à sa séance du 5 avril 2016;

CONSIDÉRANT qu'un avis de demande d'approbation référendaire a été publié dans le journal Le Devoir édition du 9 avril 2016;

CONSIDÉRANT qu'aucune demande d'approbation référendaire de la part des personnes intéressées à cette résolution n'a été reçue à l'arrondissement en temps opportun;

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA04-14003), et ce, malgré les dispositions de l'article 49 du Règlement de zonage de l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283), une résolution à l'effet d'accorder une dérogation au mode d'implantation afin de permettre l'agrandissement du bâtiment sis aux 7530 et 7532 avenue Stuart.

Adopté à l'unanimité.

40.03 1166996001

CA16 14 0142

Adopter la résolution PP16-14002 relativement à l'aménagement d'une aire de stationnement en cour avant, afin de régulariser une situation existante, pour le bâtiment situé aux 8255-8265, boulevard Saint-Michel, en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement (RCA04-14003).

CONSIDÉRANT qu'un premier projet de résolution numéro PP16-14002 a été adopté par le conseil d'arrondissement le 8 mars 2016 en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA04-14003);

CONSIDÉRANT qu'une assemblée de consultation s'est tenue le 23 mars 2016, dûment convoquée par avis paru dans le journal Le Devoir, édition du 11 mars 2016.

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de l'assemblée de consultation fut reçu et le second projet de résolution adopté par le conseil d'arrondissement à sa séance du 5 avril 2016;

CONSIDÉRANT qu'un avis de demande d'approbation référendaire a été publié dans le journal de Saint-Michel édition du 13 avril 2016;

CONSIDÉRANT qu'aucune demande d'approbation référendaire de la part des personnes intéressées à cette résolution n'a été reçue à l'arrondissement en temps opportun;

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

1. d'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA04-14003), et ce, malgré les dispositions des articles 556 et 605.2 du Règlement de zonage de l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283), une résolution à l'effet d'accorder

l'aménagement d'une aire de stationnement en cour avant et la réfection de cette aire de stationnement pour le bâtiment sis aux 8255-8265, boulevard Saint-Michel, et ce, aux conditions suivantes :

- qu'une superficie équivalente à au moins 15 % de la superficie totale de l'aire de stationnement en cour avant soit paysagée et recouverte de plantes couvre-sol, arbustes ou arbres;
 - qu'au moins 4 arbres ayant des troncs d'au moins 5cm de diamètre et une hauteur minimale de 2m soient plantés sur la propriété;
 - que les unités de stationnement soient recouvertes d'un des matériaux suivants :
 - le béton gris;
 - les dalles et les pavés de béton de couleur pâle;
 - le pavé alvéolé;
 - un enduit de revêtement, dont l'indice de réflexion solaire est d'au moins 0,29, attesté par les spécifications du fabricant.
 - qu'au moins 9 unités de stationnement soient recouvertes de pavés alvéolés;
 - qu'un chemin d'accès pour les piétons soit aménagé du trottoir du boulevard Saint-Michel jusqu'au trottoir bordant les entrées des commerces;
 - qu'une garantie bancaire de 25 000\$, valide jusqu'au parachèvement de l'ensemble des travaux visés par la présente autorisation, soit déposée avec la demande de permis de transformation.
2. de décréter qu'à défaut de se prévaloir de la présente autorisation dans un délai de 12 mois, celle-ci deviendra nulle et sans effet.

Adopté à l'unanimité.

40.04 1166996002

CA16 14 0143

Adopter la résolution PP16-14003 relativement à une demande d'autorisation pour l'occupation du bâtiment situé au 955, rue Villeray à des fins d'habitation, de bureaux et pour aménager sur le site qu'une seule case de stationnement en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement (RCA04-14003).

CONSIDÉRANT qu'un premier projet de résolution numéro PP16-14003 a été adopté par le conseil d'arrondissement le 8 mars 2016 en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA04-14003);

CONSIDÉRANT qu'une assemblée de consultation s'est tenue le 23 mars 2016, dûment convoquée par avis paru dans le journal Progrès de Villeray/Parc-Extension, édition du 15 mars 2016.

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation fut reçu et le second projet de résolution adopté par le conseil d'arrondissement à sa séance du 5 avril 2016;

CONSIDÉRANT qu'un avis de demande d'approbation référendaire a été publié dans le journal Progrès de Villeray/Parc-Extension édition du 12 avril 2016;

CONSIDÉRANT qu'aucune demande d'approbation référendaire de la part des personnes intéressées à cette résolution n'a été reçue à l'arrondissement en temps opportun;

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA04-14003), et ce, malgré les dispositions aux articles 119, 556 et 561 du Règlement de zonage de l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283), une résolution à l'effet d'accorder la demande d'autorisation pour l'occupation du bâtiment situé au 955, rue Villeray à des fins d'habitation, de bureaux et pour aménager sur le site une seule case de stationnement en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA04-14003).

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

Adopté à l'unanimité.

40.05 1161010003

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 40.06 à 40.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA16 14 0144

Adopter la résolution PP16-14004 relativement à une demande d'autorisation pour la construction d'un lieu de culte sur la propriété située au 7700, avenue de l'Épée, en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement (RCA04-14003).

CONSIDÉRANT qu'un premier projet de résolution numéro PP16-14004 a été adopté par le conseil d'arrondissement le 17 mars 2016 en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA04-14003);

CONSIDÉRANT qu'une assemblée de consultation s'est tenue le 30 mars 2016, dûment convoquée par avis paru dans le journal Le Devoir, édition du 19 mars 2016;

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de l'assemblée de consultation fut reçu et le second projet de résolution adopté par le conseil d'arrondissement à sa séance du 5 avril 2016;

CONSIDÉRANT qu'un avis de demande d'approbation référendaire a été publié dans le journal Le Devoir, édition du 9 avril 2016;

CONSIDÉRANT qu'aucune demande d'approbation référendaire de la part des personnes intéressées à cette résolution n'a été reçue à l'arrondissement en temps opportun;

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA04-14003) et ce, malgré les dispositions des articles 9, 13, 26, 561 et 566 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283) et les dispositions des articles 3 et 25 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA06-14001), une résolution à l'effet d'accorder la demande de projet particulier au 7700, avenue de l'Épée (Église Koimisis Tis Theotokou) afin :

- d'autoriser que la délivrance de tout permis ne soit pas assujettie à l'approbation d'un P.I.I.A.spécifique à l'alignement de construction;
- d'autoriser la construction d'un bâtiment d'un seul étage;
- d'autoriser la construction d'un bâtiment de plus de 12,5 mètres et d'un maximum de 16 mètres;
- d'autoriser un rez-de-chaussée d'une hauteur supérieure à 2 mètres;
- d'autoriser qu'une seule unité de stationnement soit aménagée sur la propriété;
- d'autoriser que l'emplacement de l'unité de stationnement soit en cour avant.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

Adopté à l'unanimité.

40.06 1161385004

CA16 14 0145

Donner un avis de motion du Règlement RCA04-14007-4 modifiant le Règlement régissant la démolition d'immeubles de l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA04-14007) afin d'apporter des modifications quant à la définition de la notion de démolition ainsi que pour y instaurer des dispositions quant à la caducité d'un certificat d'autorisation de démolition.

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par le maire d'arrondissement Anie Samson, de la présentation à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, du Règlement RCA04-14007-4 modifiant le Règlement régissant la démolition d'immeubles de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA04-14007) afin d'apporter des modifications quant à la définition de la notion de démolition ainsi que pour y instaurer des dispositions quant à la caducité d'un certificat d'autorisation de démolition.

40.07 1165898006

CA16 14 0146

Donner un avis de motion du Règlement RCA15-14005-1 modifiant le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (exercice financier 2016).

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par le maire d'arrondissement Anie Samson, de la présentation pour adoption, à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, du Règlement RCA15-14005-1 modifiant le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (exercice financier 2016).

40.08 1161766004

CA16 14 0147

Adopter le premier projet de résolution PP16-14005 visant la modification à la résolution CA14 140086, adoptée le 11 mars 2014, afin de permettre, à titre d'usage accessoire à l'usage principal « microbrasserie », la distribution de boissons alcooliques, au rez-de-chaussée du bâtiment situé aux 85-95, rue Jean-Talon Ouest et 7205, rue Saint-Urbain, en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement (RCA04-14003).

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

1. d'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA04-14003), et ce, malgré la disposition de l'article 119 du Règlement de zonage de l'arrondissement Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension (01-283), le premier projet de résolution modifiant la résolution CA14 140086, adoptée le 11 mars 2014, afin de permettre, à titre d'usage accessoire à l'usage principal « microbrasserie », la distribution de boissons alcooliques, au rez-de-chaussée du bâtiment situé aux 85-95, rue Jean-Talon Ouest et 7205, rue Saint-Urbain, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA04-14003) aux conditions suivantes :

- que les activités de livraison aient lieu à l'intérieur de la plage horaire suivante: du lundi au vendredi entre 8:00 et 18:00;
- qu'au plus 45% de la production de boissons alcooliques soit destinée à la distribution.

Toute autre disposition réglementaire compatible avec la présente autorisation s'applique.

2. de mandater la secrétaire d'arrondissement afin de fixer une date et une heure pour la tenue d'une assemblée de consultation relative à ce projet de règlement.

Adopté à l'unanimité.

40.09 1161010011

CA16 14 0148

Édicter une ordonnance autorisant la fermeture de la rue Legendre, entre la rue d'Iberville et le boulevard Saint-Michel, dans le cadre des activités de promotion commerciale, du 15 au 19 juin 2016 et du 31 août au 4 septembre 2016.

Considérant que la fermeture des rues à la circulation s'inscrit dans l'objectif de soutien aux associations de marchands qui réalisent des promotions commerciales;

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

1. d'approuver la tenue de l'événement « Promotion commerciale sur la rue Legendre Est et sur le boulevard Saint-Michel » qui se tiendra aux dates et heures suivantes :

15 juin 2016 de 8 h 30 à 18 h
16 et 17 juin 2016 de 8 h 30 à 21 h
18 et 19 juin 2016 de 8 h 30 à 17 h

31 août 2016 de 8 h 30 à 18 h
1^{er} et 2 septembre 2016 de 8 h 30 à 21 h
3 et 4 septembre 2016 de 8 h 30 à 17 h

2. d'autoriser la fermeture de la rue Legendre Est, entre la rue D'Iberville et le boulevard Saint-Michel, pour cette période.

Adopté à l'unanimité.

40.10 1167016001

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 40.11 à 40.14 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA16 14 0149

Édicter les ordonnances pour la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement pour les mois d'avril à septembre 2016.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

1. d'autoriser l'occupation du domaine public selon les sites et les horaires des événements identifiés au tableau en pièce jointe;
2. d'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, art. 20), l'ordonnance jointe à la présente, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la programmation des événements dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension des mois d'avril à septembre 2016, dont le tableau est en pièce jointe;
3. d'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, art. 3 et 8), l'ordonnance jointe à la présente, permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcoolisées ou non, ainsi que de consommer des boissons alcoolisées selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la programmation des événements dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension des mois d'avril à septembre 2016, dont le tableau est en pièce jointe;
4. d'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1, art. 3, al. 8), l'ordonnance jointe à la présente, permettant la fermeture de rues, selon les sites et les horaires

des événements identifiés dans la programmation des événements dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension des mois d'avril à septembre 2016, dont le tableau est en pièce jointe;

5. d'édicter, en vertu du Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283, art. 516), l'ordonnance jointe à la présente, permettant d'afficher des enseignes publicitaires, à l'occasion d'un événement, d'une fête ou d'une manifestation, selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la programmation des événements dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension des mois d'avril à septembre 2016, dont le tableau est en pièce jointe.

Adopté à l'unanimité.

40.11 1163343002

CA16 14 0150

Édicter une ordonnance exemptant le propriétaire du bâtiment situé au 1855, rue L.-O.-David, de l'obligation de fournir les trois unités de stationnement exigées pour l'ajout de logements, en vertu de l'article 554.1 du Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283).

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'édicter, en vertu de l'article 554.1 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283), l'ordonnance exemptant le propriétaire du bâtiment situé au 1855, rue L.-O.-David, de l'obligation de fournir les trois unités de stationnement exigées pour l'ajout de logements, selon la réglementation en vigueur.

Adopté à l'unanimité.

40.12 1166495001

CA16 14 0151

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement, les plans visant l'agrandissement du bâtiment situé au 8012, avenue Wiseman. Demande de permis 3001121917.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, les plans 1/1, 2/6 et 3/6 préparés par Dessiplan déposés en soutien à la demande de permis et estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 12 avril 2016, visant l'agrandissement du bâtiment situé au 8012, avenue Wiseman. Demande de permis numéro 3001121917.

Adopté à l'unanimité.

40.13 1161385008

CA16 14 0152

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement, les plans visant la réfection de la façade du bâtiment situé au 7996, 17^e Avenue. Demande de permis 3001068268.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, les plans 1/2 et 2/2 préparés par S. Christopoulos architecte déposés en soutien à la demande de permis et estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 14 avril 2016, visant la réfection de la façade du bâtiment situé au 7996, 17^e Avenue à la condition suivante :

- de verdir partiellement la cour avant face aux fenêtres. Demande de permis numéro 3001068268.

Adopté à l'unanimité.

40.14 1161385009

CA16 14 0153

Dépôt à la direction du Service de l'eau du rapport relatif à l'application du Règlement sur la protection des bâtiments contre les refoulements d'égouts (11-010), pour la période de janvier à décembre 2015.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Elsie LEFEBVRE

et résolu :

de prendre acte du dépôt à la direction du Service de l'eau du rapport relatif à l'application du Règlement sur la protection des bâtiments contre les refoulements d'égouts (11-010), pour la période de janvier à décembre 2015.

Adopté à l'unanimité.

60.01 1166415001

Levée de la séance

À 20 h 40, la séance est levée.

70.01

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Anie SAMSON
Maire d'arrondissement

Danielle LAMARRE TRIGNAC
Chef de division Relations avec les
citoyens / communications et greffe et
Secrétaire d'arrondissement

J'approuve toutes les résolutions, tous les règlements et ordres contenus au présent procès-verbal comme si je les avais signés individuellement.

Anie SAMSON
Maire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 7 juin 2016.